



**Compte rendu de la réunion du Comité Départemental
d'Animation du REAAP 68**

Réunion du 4 février 2011

Personnes présentes

Mesdames :

- Sylvie BARTHELEMY
- Catherine BECHT
- Anne CAPUTI
- Christine DALENCON
- Emilie DELCURIE
- Michèle HOERNER
- Claudine KELLER
- Orlane FOUCAULT
- Odile GERBER-MULLER
- Khera HELLOU
- Michèle HOERNER
- Francine IVAIN
- Claudine KELLER
- Christiane KOBEL
- Bernadette KRETZ-MICHAUD
- Dany LAUTON
- Magalie LOPEZ
- Monique MARCHAL
- Maylis MARGUET
- Estelle OLIVERI
- Nadine RAUSCHER
- Chloé RIEDWEG

Messieurs :

- Paul COLLIN
- Thierry JACQUAT
- François JENNY
- Alexandre REITTER
- Jean-Marie SIMON

Personnes excusées

Mesdames :

- Daniell RUBRECHT
- Sandrine PETER
- Marie-José HIRTZ

- Fernand THUET

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DEPARTEMENTAL DU 13 DECEMBRE 2010

M. Simon demande aux membres présents si des modifications sont à apporter au dernier compte-rendu. En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé en l'état.

II. PRESENTATION DU DISPOSITIF « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »

L'intervention de Mme CAPUTI se situe dans le prolongement de la réflexion que nous avons menée ces derniers mois autour des relations entre les parents et l'institution scolaire. Pour mémoire, l'été dernier, le Sénateur LORRAIN a sollicité le REAAP au sujet du projet de loi CIOTTI, qui prévoit un renforcement des dispositions actuellement prévues pour suspendre les allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire injustifié. Il a demandé au réseau de faire des propositions en terme de mesures à prendre pour lutter contre ce phénomène. La coordination s'est appuyée alors sur les travaux réalisés par la commission « Ecole-Famille » et sur les débats qui ont lieu au sein du Comité Départemental d'Animation lors de la présentation du Contrat de Responsabilité Parentale. Le Décret relatif à cette loi est paru fin janvier.

Mme BECHT explique qu'une rencontre entre l'Education Nationale et le Conseil Général a eu lieu afin de réfléchir aux modalités de mise en œuvre de cette loi dans notre département. En cas d'absentéisme répété d'un élève, les parents sont convoqués par l'établissement scolaire. Si l'élève continue à être absent ou si les parents ne répondent pas à la convocation et à sa relance, le dispositif est lancé :

- le Parquet envoie à la CRIPS (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes et des signalements) les dossiers que lui adresse l'Education Nationale,
- s'il n'y a pas d'allocations à saisir, le Parquet saisit le dossier pour infraction.

Mme BECHT précise que le Conseil Général et le Parquet souhaitent qu'en parallèle, les assistantes sociales scolaires puissent mener une évaluation sociale des familles repérées.

Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » a été expérimenté en 2010 dans le Bas-Rhin, avant d'être mis en place à la rentrée de septembre dans le Haut-Rhin. Il est financé par les crédits de la Politique de la Ville.

Il a pour mission de développer la parentalité à l'attention d'un public ciblé. Il s'adresse aux parents d'origine étrangère, qui ne maîtrisent pas la langue française et dont les enfants sont scolarisés en classe de maternelle. Dans le Haut-Rhin, l'Education Nationale a souhaité développer ce dispositif dans les écoles maternelles car à Mulhouse une démarche similaire existait déjà au sein des écoles primaires. Mme CAPUTI explique, qu'au préalable, un courrier d'information est adressé à l'ensemble des parents d'origine étrangère des écoles concernées. Ce courrier est traduit dans six langues différentes et peut également être remis en main propre aux familles. Les groupes sont constitués en moyenne de 7 à 8 parents et concernent à 90% des mamans.

La formation proposée s'articule autour de trois axes :

- maîtrise de la langue française par un formateur FLE (Français Langues Etrangères),
- développement de la parentalité par la connaissance du système scolaire : cours dans l'école...,
- connaissance des institutions françaises et des valeurs républicaines.

Modalités pratiques :

- 120 H par an d'enseignement,
- 4 H par semaine,
- 20 H de sorties à l'extérieur.

Les sorties permettent aux familles de faire des visites de terrain comme prendre le bus en ville, participer aux actions du projet d'école (sortie au musée avec les enfants...)...

Ce dispositif concerne 9 sites haut-rhinois, trois à Colmar et six à Mulhouse. Les groupes se composent en moyenne de 8 à 12 parents.

Le bilan à ce jour :

- sur le plan social : des liens se mettent en place entre les parents d'un même site, progrès dans la langue française....,
- sur le plan scolaire : rapprochement parents-enseignants, volonté des parents de s'intégrer dans l'école.

M. JENNY pense qu'il est nécessaire de réfléchir avec les associations afin de travailler en complémentarité de ce dispositif. Il constate que les initiatives de l'Education Nationale en matière de parentalité croisent celles du REAAP.

Mme KRETZ-MICHAUD pense qu'à l'école maternelle les parents sont encore plus facilement mobilisables, après ils éprouvent davantage de difficultés à aller vers l'école. Par exemple, au collège et lycée ils se rendent difficilement aux réunions parents-professeurs.

III. STATISTIQUES DU SITE INTERNET

Entre mars 2010 et février 2011, on recense 5042 visites sur le site Internet du REAAP. La moyenne journalière des visites est de 20 à 30 selon les jours.

En octobre 2010, le site a été le plus visité : 984 visites. Janvier 2011 : 659 visites, novembre 2010 : 611 visites, septembre 2010 : 596 visites.

En général, les gens qui se rendent sur le site y accèdent directement par l'adresse directe (www.reaap68.fr), les autres mots clés qui reviennent le plus sont : accompagnement social des familles dans le Haut-Rhin, médiation familiale 68...

IV. APPEL A PROJET 2011

M. JENNY rappelle que l'appel à projet a été transmis par mail mi-janvier. La date limite de dépôt des dossiers est fixée pour le 7 mars 2011. Mme GERBER-MULLER rappelle l'importance de communiquer les éléments statistiques, notamment pour les remontées nationales. Elle annonce que l'Etat a accordé une enveloppe complémentaire pour le REAAP de 10 000€ supplémentaires, alors que les budgets de la DDCSPP connaissent une baisse pouvant aller jusqu'à moins 17%.

Mme DALENÇON explique que la CNAF a sollicité, pour la première fois, des remontées d'informations nationales relatives aux actions REAAP.

V. JOURNEE DEPARTEMENTALE DU RESEAU

M. JENNY annonce que la Journée ne pourra pas avoir lieu comme prévu en mars, car elle se situait en période électorale. Il remercie Marie-Claire LUTTENBACHER parent-relais au réseau local de Masevaux de nous avoir rendus vigilants à cela.

La nouvelle date retenue est le lundi 2 mai 2011. M. JENNY précise que ce jour a été retenu afin de permettre à M. LORRAIN et aux élus d'être présents.

La manifestation aura lieu au CREF à Colmar. Les locaux nous permettront d'accueillir jusqu'à 300 personnes.

La thématique retenue reste les relations entre les parents et l'institution scolaire. La fin d'après-midi sera dédiée à la présentation du REAAP aux élus locaux (Présidents de Communauté de Communes, Conseillers Généraux...).

Le Comité de pilotage souhaite également favoriser le partage d'expériences par le biais de stands et de témoignages de terrain. Il a également sollicité M. Frédéric JESU, pédopsychiatre et auteur du livre *Co-éduquer pour un développement social durable* qui a répondu favorablement.

La coordination a déjà adressé un courrier d'invitation à M. LORRAIN afin qu'il puisse faire le lien avec les élus locaux. Il en est de même pour l'Inspectrice d'Académie, afin qu'elle nous adresse la liste des personnes susceptibles de participer à cette journée.

Mme DALENÇON suggère de passer par M. FABIAN pour inviter l'assemblée des maires du Haut-Rhin.

VI. REAAP LOCAUX

✓ Munster

Organisation d'une soirée sur la séparation, co-éducation, familles recomposées le 19 mai prochain avec projection d'un film.

Travail avec l'école maternelle du Baddischoff qui mène une action REAAP.

✓ Masevaux

La Référente Famille est actuellement en arrêt maladie.

Poursuite du groupe de parole et du café des parents.

✓ Colmar

Les associations des quartiers prioritaires et la coordination du REAAP continuent de se rencontrer.

Les rencontres de ce groupe s'articulent en deux temps :

- échange d'informations,
- réflexion sur la mise en place d'actions communes autour d'un diagnostic partagé, dans le but de faire porter un même projet à l'ensemble des associations.

Le groupe souhaite développer un travail autour de la démarche de co-responsabilité. Il s'agit d'un outil européen déjà expérimenté à Mulhouse. Pour le moment aucun porteur du réseau local n'a encore été présenté. La coordination continue de collaborer avec la déléguée auprès du Préfet sur le Quartier Europe et l'Espace Solidarité pour l'organisation des rencontres

✓ M2A

Relance des communes et contact individuel en mars avec chaque référent chargé de la parentalité.

✓ Ribeauvillé

Une après-midi a eu lieu le samedi 22 octobre autour du thème « *La séparation dans tous ses états* », sous la forme de quatre ateliers :

- se séparer pour grandir,
- enfant qui quitte le domicile familial,
- vivre avec des parents séparés,
- le deuil.

Les professionnels des structures petite enfance de la Communauté de Communes ont été sollicités pour assurer la garde des enfants dont les parents étaient présents.

Une soirée est prévue en février, autour du thème « Être père aujourd'hui ? »

VII. DIVERS

La coordination a été contactée par M6 pour l'émission *Zone Interdite*, qui souhaite interroger des parents qui ont rencontré des difficultés avec leurs enfants. M. JENNY a expliqué à l'interlocutrice que le REAAP se situe dans la prévention et qu'il intervient, par conséquent, avant que les parents ne rencontrent des problèmes. Il a par ailleurs contacté certains partenaires qui pourraient être associés à la démarche :

- Association EPICES : médiation culinaire,
- Rééducatrice du RASED Saint Exupéry : « Rencontre autour d'un café »,
- CSC Créaliance Masevaux : parents-relais.

L'Ecole des Parents et la Maison des parents ont également été contactées il y a quelques mois, mais elles n'ont pas donné suite. L'Ecole des Parents a affiché un avis écrit afin que les parents intéressés puissent faire la démarche par eux-mêmes.

Mme GERBER-MULLER annonce que le Ministère a consulté notre site Internet et s'est réjoui de la qualité du travail produit dans le Haut-Rhin.

La prochaine réunion aura lieu le :

Lundi 11 avril 2011 à 14h30
ESPACE SOLIDARITE DOLLER
6^{ème} étage
31, rue de Pfastatt
68 100 MULHOUSE